

RAPPORT ANNUEL 2011/2012



**FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC**

Table des matières

- 04. Historique**
- 06. Mandats**
- 07. Mot du président**
- 11. Mot de la direction**
- 16. Le conseil d'administration 2011/2012**
- 17. Le conseil exécutif 2011/2012**
- 18. Le personnel 2011/2012**
- 20. Agence de vente des agneaux lourds**
- 24. Portrait régional du nombre d'agneaux lourds transigés, leur poids et indice moyen de classification de même que leur répartition en fonction de leur indice de classification.**
- 29. Les dossiers 2011/2012**
- 45. Rayonnement**
- 47. Projets 2011/2012**
- 54. Programme de paiement anticipé**
- 55. Fédération canadienne du mouton**
- 56. Communication 2011/2012**
- 57. Les 12 syndicats ovins régionaux**

Historique


Fondée en 1981, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) est un syndicat agricole dont la principale mission est de défendre les intérêts sociaux, économiques et personnels des producteurs d'ovins du Québec.

Affiliée à l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), la FPAMQ est formée de 12 syndicats régionaux et compte désormais plus de 960 producteurs dont le nombre de brebis se chiffre à près de 138 000 têtes.

La Fédération gère le plan conjoint des producteurs ovins depuis 1982 qui est légalement reconnu par la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ) sous la Loi de mise en marché. Adopté par les producteurs, ce plan rassemble sur une même plate-forme tous les producteurs afin d'établir des conditions de vente et un prix du produit équitable pour tous. Cette légitimité lui permet de mettre en place des normes de qualité ainsi qu'un plan de promotion visant à positionner favorablement la production ovine au Québec et au Canada. Également, le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) administré par la Financière agricole du Québec, permet aux producteurs de couvrir une partie de leurs coûts de production.

La Fédération administre l'Agence de vente des agneaux lourds depuis 2007. Plus de 70 000 agneaux lourds ont été transigés pour 2011/2012. Elle convient avec les acheteurs des pistes d'amélioration de la Convention de mise en marché des agneaux lourds. Lors de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint, la Fédération convient des modifications à apporter au Règlement de vente en commun. Juin 2012 marquait le 5^e anniversaire de l'Agence de vente, plus de 308 000 agneaux lourds ont été transigés durant ces années.





La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec pilote également les dossiers liés à l'économie, l'identification du produit, l'environnement ainsi qu'à l'élaboration de normes liées à la qualité du produit ainsi qu'au développement de nouveaux marchés.

Pour l'année financière 2011/2012, la Fédération s'est penchée particulièrement sur plusieurs dossiers dont l'étude du coût de production réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture et le projet de gestion technico-économique, le projet de reconnaissance de l'agneau du Québec et à la collaboration et à la réalisation d'un projet de test d'identifiant ovin en collaboration avec la Fédération canadienne du mouton et au développement de la norme nationale de biosécurité pour les moutons de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en collaboration avec le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ).

La Fédération participe à la recherche et au développement de la production de concert avec ses partenaires : la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) et le CEPOQ.

Mandats

La FPAMQ a pour mission de représenter l'ensemble des producteurs d'agneaux et moutons du Québec.

Les principaux mandats de la FPAMQ :

- 👤 Gérer tout programme ou plan concernant la production ovine;
- 👤 Administrer le plan conjoint des producteurs ainsi que différentes activités relatives à la mise en marché;
- 👤 Participer aux activités de vulgarisation, des techniques de productions agricole et ovine et des techniques de santé animale;
- 👤 Évaluer les législations ayant trait au secteur et suggérer des modifications dans le cas échéant.



Mot du président


Langis Croft, président de la FPAMQ

C'est toujours avec enthousiasme que depuis près de 12 ans, j'ai le privilège de présenter le bilan annuel des activités et réalisations de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec.

Par la même occasion, il s'agit d'une tribune pour aborder les perspectives d'avenir de notre production qui sont teintées à chaque année des mandats des délégués réunis en assemblée annuelle. En ce sens, l'année 2011-2012 a été porteuse de défis pour notre industrie tant au niveau de la sécurité du revenu que de la mise en marché. Elle aura permis de poursuivre sur la lancée des dernières années, le développement de la production et l'amélioration de l'efficacité de nos entreprises. À cet effet, je ne pourrais passer sous silence, les modifications apportées depuis 2009, au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui ont résulté en janvier 2012 à une couverture sur les agneaux et les kilos produits. Nous sommes conscients que cette modalité d'intervention va promouvoir l'augmentation de la productivité des entreprises.

Quoique proposeur et appuieur de cette orientation prise par la Financière agricole du Québec, nous avons continué de protester au cours de l'année contre l'application conjointe de la mesure d'efficacité et des modifications au programme ASRA qui ont un double impact chez les producteurs. Heureusement, en mai dernier, les producteurs ont bénéficié du remboursement de la mesure d'efficacité. Toutefois, il est clair qu'au niveau des liquidités, les pressions faites ont fragilisé les entreprises, ce qui se reflète dans la contraction de près de 20 000 brebis du cheptel reproducteur. Il faut cependant demeurer positif, puisque la production s'est maintenue, et a même connu une légère croissance, par rapport à la dernière année. ➡



A group of sheep is gathered in a barn. In the background, there is a wall made of large, grey stone blocks. The sheep are of various breeds, some with thick wool. The lighting is soft and even, highlighting the texture of the wool and the stone.

La stratégie d'adaptation des entreprises agricoles initiée en octobre 2010, a permis d'injecter près de 4,5 millions \$ en engagement ministériel. En incluant la contrepartie des producteurs, il s'agit de près de 9 millions \$ qui auront été investis dans les dernières années pour le secteur ovin. C'est un signal positif pour le développement de la production puisque les acteurs en place sont désireux d'investir et de poursuivre leur activité. De même, au courant de l'année, la Fédération a mis sur pied un comité de relève au sein du conseil d'administration dont l'objectif est de mettre en place des mesures incitatives favorisant l'implantation de nouveaux producteurs ovins.

Je profite donc de l'occasion pour inviter tous les futurs producteurs agricoles du Québec à analyser l'intérêt de s'implanter en production ovine et à joindre nos rangs, puisqu'il s'agit d'une production de plus en plus efficace et professionnelle grâce à la rigueur de la traçabilité du produit et de l'organisation de la mise en marché.

L'Agence de vente des agneaux lourds a fêté ses cinq ans en juin 2012. Après plus de 320 000 agneaux lourds transigés, nous pouvons être fiers de notre organisme collectif de mise en marché. Le volume d'agneaux lourds transigés est toujours en croissance et la qualité de ces derniers s'améliore constamment. Les conditions de vente s'adaptent continuellement afin de se rapprocher le plus possible du marché, ce qui est une force pour un organisme de gestion collective qui n'est pas immuable. Il faut également se réjouir des principes généraux de mise en marché établis initialement. Les ventes hebdomadaires et les engagements annuels entre autres, assurent une régularité d'approvisionnement des acheteurs et le développement des marchés. D'autres mécanismes ont été établis au cours des années, dont la mise en place d'un encan spécialisé. Après trois (3) ans, nous faisons un bilan positif de cette activité. Toutefois, nous aurons à travailler dans la prochaine année, à des mécanismes visant à bonifier la tenue de cet encan spécialisé et à l'adapter aux conditions réelles de vente et des besoins de la clientèle visée durant cet événement.



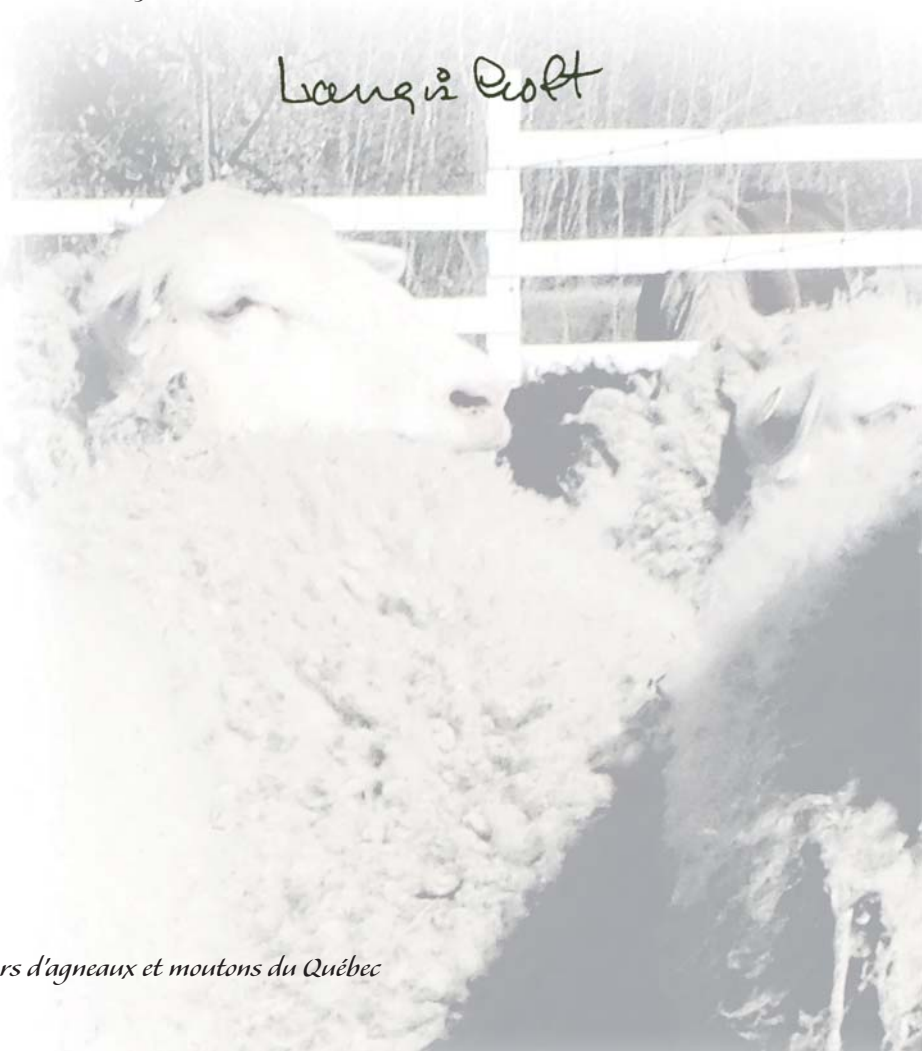
Le développement du secteur ovin subit présentement des pressions importantes face à la notion d'efficacité et de qualité du produit. Tous nos outils actuellement mis en place abondent dans ce sens, que ce soit la mise en marché du produit, la traçabilité et les normes de biosécurité. Nous avons toutefois la responsabilité d'exercer une vigie sur la santé de nos troupeaux et la qualité générale des agneaux produits. De ce fait, au cours de la dernière année, un travail a été fait par l'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA), auquel la Fédération a collaboré afin de bonifier le programme d'éradication de la tremblante avec un projet de reconstruction du troupeau ovin atteint d'une maladie à déclaration obligatoire. En plus de l'annonce de l'ajustement du montant d'indemnité des agneaux atteints d'une maladie obligatoire, ce projet de reconstruction vient appuyer les producteurs qui ont amélioré la qualité de leur troupeau et ainsi assuré une continuité à même les sujets qu'ils ont sélectionnés au cours des années. Il s'agit d'une avancée importante. D'ailleurs, en tant qu'industrie, il est impératif de pouvoir se positionner rapidement comme une province exempte de tremblante. Cette maladie crée des dommages importants sur les entreprises et qui dans chaque cas, risque de faire reculer l'ensemble de la province du point de vue de la perception par rapport au commerce international. Nous devons donc être proactifs et nous donner les moyens pour éviter de nuire à l'avancement du secteur.

Je ne peux clore cette allocution, sans faire référence aux coupures dans les programmes de recherche en production ovine du gouvernement fédéral. Au cours des dernières décennies, le Québec a fait des avancées intéressantes au niveau du développement de la production grâce notamment à la recherche. Le fait d'abolir un programme complet de recherche en production ovine risque d'avoir des impacts importants à moyen et long termes sur le développement de cette dernière. L'amélioration d'un secteur passe nécessairement par la recherche de solutions visant à améliorer son efficacité, par la formation de ressources permettant d'encadrer les producteurs sur le terrain, mais également par la visibilité que l'on peut se donner auprès d'autres secteurs. En tant qu'industrie, nous nous devons de dénoncer cette coupure et demander un correctif avant qu'il ne soit trop tard.

En terminant, dans le cadre du développement de l'industrie canadienne, j'aborde le positionnement de la production ovine québécoise. Au cours des derniers mois, nous avons constaté que notre structure de mise en marché a eu des impacts positifs pour les producteurs ovins du Québec, grâce au maintien de prix élevé dans toutes les catégories d'agneaux, comparativement aux producteurs des autres provinces. À court terme, cela semble intéressant, mais nous devons nous questionner sur la régularité des approvisionnements des autres provinces et sur les fondements justifiant la diminution importante de leur prix de vente d'agneau alors que sur les marchés, on ne constate aucune diminution. Nous devons travailler conjointement avec les autres provinces, afin d'assurer un plan de développement continu de l'industrie ovine canadienne, et établir des bases solides pour éviter l'effondrement des marchés lorsqu'il y a trop de production.

Tous ensemble, continuons nos efforts pour le développement de notre industrie. Je vous souhaite une bonne assemblée.

Loannis Croft



Mot de la direction

Marie-Eve Tremblay, directrice générale de la FPAMQ

L'industrie ovine québécoise a subi de profonds changements aux cours des dernières années. De la traçabilité obligatoire à son utilisation dans le cadre du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), les producteurs ont dû s'adapter à ces nouvelles obligations. On peut ainsi résumer l'année 2011-2012 comme étant la reprise graduelle de la vitesse après avoir traversé un virage en épingle. Une transition que les entreprises abordent sous des axes différents mais avec un seul objectif : *en sortir gagnantes*. La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a d'ailleurs collaboré avec le Centre d'expertise en production ovine du Québec à la réalisation d'une tournée provinciale sur le changement afin de faire prendre conscience aux producteurs qu'ils n'étaient pas seuls dans cette démarche. Près de 200 producteurs y ont participé.

Le marché

Les prix durant les derniers mois de l'année 2011 et le début de 2012 ont été maintenus à un niveau élevé comparativement aux années précédentes. Pour les six premiers mois de 2012, les prix de vente des agneaux de lait, ont connu une augmentation de 8,5 % comparativement à ceux de 2011 et de 23 % comparativement à ceux de 2010. Toutefois, une diminution de l'ordre de 11 % des volumes transigés sur le marché québécois a été constatée ; ce qui n'est pas le cas pour le reste du Canada. Toujours pour la même période, le prix de vente des agneaux légers a connu une augmentation de 9,8 % comparativement à ceux de 2011 et de 14 % comparativement à ceux de 2010. Le volume transigé sur le marché québécois a connu une légère croissance de l'ordre de 1 % comparativement à 2011.

Dans les deux secteurs, à compter du mois de juillet, un fléchissement des prix de vente de 10,8 % par rapport aux prix de 2011 a été constaté. Cette tendance a également été observée sur les volumes mis en marché. Pour les mois de juillet et août, les volumes d'agneaux de lait et d'agneaux légers transigés au Québec ont respectivement diminué de 26 % et 9 %. C'est ce qui peut expliquer les surplus d'agneaux lourds mis en marché durant l'été et l'automne 2012. Le même phénomène s'observe sur les marchés ontariens en ce qui a trait à l'évolution du prix et des volumes des agneaux de lait et légers de même que pour les agneaux lourds dont le volume, pour les mois de juin à août 2012, s'est accru de plus de 10 %.



Reconfiguration du secteur

Suite aux modifications apportées au programme ASRA en 2009, le nombre d'adhérents au programme a diminué de manière significative établissant à 683, le nombre de clients en 2011 et environ 670 pour 2012. De même pour le nombre de brebis inscrites en 2011, qui était de 154 300, et d'environ 135 000 brebis pour 2012. Malgré la diminution du nombre de producteurs, le volume d'agneaux produits demeure sensiblement le même, et le nombre de kilogrammes d'agneaux vendus a connu une hausse de 7,5 %, soit 421 000 kg de plus en 2011 qu'en 2010. Le volume total vendu en 2011 a été de 6 026 835 kg. La taille moyenne des entreprises s'est accrue au cours des dernières années, établissant à 220 le nombre moyen de brebis par entreprise. On constate cependant une énorme variabilité dans les différents types d'entreprises et les méthodes d'exploitations.

Enquête du coût de production 2011

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a procédé à son étude sur les coûts de productions pour le secteur ovin au cours de l'année. Pour la première fois, la participation était obligatoire et 44 entreprises possédants de 300 à 1200 brebis ont été ciblées. Les données ont été recueillies par l'équipe du CECPA. Un comité sectoriel, formé des représentants de la Financière agricole du Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de même que de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a suivi le travail du CECPA. Cette participation obligatoire a fait ressortir la variabilité dans les performances techniques et financières des entreprises ovines québécoises, d'où l'intérêt de procéder rapidement, par le biais de projet tel que l'analyse technico-économique des entreprises ovines, à une analyse des pratiques d'élevage à favoriser afin d'accroître la rentabilité de l'ensemble des entreprises. Il est bon de souligner que l'année 2011 a été marquée par des prix élevés dans les secteurs d'agneaux de lait et légers comparativement à un prix plus stable au niveau de l'agneau lourd. L'opportunisme de certains producteurs a donc été capté dans les résultats finaux d'enquête.






Stratégie d'adaptation : plus de 4,5 millions engagés

Annoncée en octobre 2010, la stratégie d'adaptation des entreprises agricoles a finalement atteint le rythme souhaité, permettant aux entreprises admissibles, de bénéficier de services conseils spécialisés, d'un remboursement d'intérêt sur le capital et d'un programme d'investissement couvrant jusqu'à 60 % des dépenses admissibles. Des 291 entreprises ovines qui se sont présentées au programme, 183 ont été jugées admissibles et, au 30 septembre 2012, plus de 4,5 millions de dollars ont été engagés, par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sur différents projets visant l'amélioration de l'efficacité des entreprises. Cela se traduit par plus de 9 millions de dollars qui seront investis dans la production dans une période où les liquidités sont à la baisse compte tenu des coupures apportées au programme ASRA pour la majorité des entreprises admissibles et par l'accroissement du prix des grains.

Assurer l'adhésion, le dynamisme régional et le financement de la structure

En plus des dossiers *sécurité du revenu* et de *mise en marché*, les membres du conseil d'administration se sont penchés, tout au long de l'année, sur différents sujets d'importance. Le travail en comité a permis d'accroître l'implication des administrateurs, d'assurer le dynamisme au sein de l'organisation tout en optimisant les ressources financières.

L'un des dossiers d'actualité est l'harmonisation de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec avec la nouvelle structure de l'Union des producteurs agricoles. Les membres du conseil d'administration ont amorcé une réflexion à ce sujet au cours de l'année en étudiant la structure actuelle de l'organisation, ses règlements généraux et les coûts de fonctionnement des syndicats ovins régionaux. À la lumière de ces informations, les administrateurs ont convenu de réaliser une tournée de consultation des membres en région, afin de connaître leur niveau d'appréciation de la structure actuelle et leurs propositions d'amélioration. Une activité consultative sera réalisée lors de l'Assemblée générale annuelle des producteurs afin de définir les orientations à prendre pour l'avenir de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec et ses syndicats affiliés. ➡

A photograph of sheep in a barn. A large, woolly sheep is on the left, and several smaller lambs are in the foreground. The background is a wooden wall. A signature is overlaid on the right side of the image.

Par ailleurs, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a bouclé son année financière avec un léger surplus. Cela permet de respecter le plan de financement venant à échéance en décembre 2016. En cours d'année, les administrateurs ont été invités à réfléchir sur la méthode de prélevé du plan conjoint qui est actuellement administré par la Financière agricole du Québec. Une proposition d'ajustement sera présentée lors de l'Assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs d'ovins.

Perspectives de développement

Devant le maintien de la demande de la viande ovine, et en tenant compte du potentiel de développement des entreprises ovines québécoises et canadiennes, il est impératif de maintenir la reconnaissance de l'agneau du Québec auprès des consommateurs, mais également de se positionner sur le plan canadien. Les échanges d'informations entre les provinces ne peuvent qu'être bénéfiques pour les producteurs puisque malgré les fluctuations historiques du prix payé aux producteurs pour les agneaux, le prix de vente aux consommateurs ne fluctue pas. L'industrie aura à se concerter afin d'atteindre un équilibre dans la répartition temporelle des bénéfices du secteur.



La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
Le conseil d'administration
2011/2012

Président
Langis Croft (7)

Région d' Abitibi/Témiscamingue
Yves Côté (5)

Région du Bas Saint-Laurent
Yves Langlois, 2^e vice-président (8)

Région de la Côte-du-Sud
Dany Morneau (11)

Région de l'Estrie
Louis-Philippe Desrosiers (2)

Région de la Gaspésie
Sylvain Arbour (absent de la photographie)

Région de Lanaudière
Guy Larochelle (10)

**Région de Mauricie/Centre
du Québec**
Lucy Mayrand (9)

Région d' Outaouais/Laurentides
Michel Genest, 1^{er} vice-président (6)

Région de Québec/Beauce
Éric Jobin (3)

**Région du Saguenay/
Lac-St-Jean**
Philippe Lapointe (4)

Région de Saint-Jean-Valleyfield
Marc Mimeault (12)

Région de St-Hyacinthe
Martin Brodeur-Choquette (1)



La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
Le conseil exécutif 2011/2012

**Président
Langis Croft**

**Région d' Outaouais/Laurentides
Michel Genest, 1^{er} vice-président**

**Région du Bas Saint-Laurent
Yves Langlois, 2^e vice-président**

**Région de la Côte-du-Sud
Dany Morneau**

**Région de Lanaudière
Guy Larochelle**



Dany Morneau

Michel Genest

Langis Croft

Yves Langlois

Guy Larochelle

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Le personnel 2011/2012

Marie-Eve Tremblay **Directrice générale**

- ⇒ Elle gère l'ensemble des opérations de la Fédération.

Johanne Laparé **Secrétaire de direction**

- ⇒ Elle supporte la direction dans l'exécution des tâches administratives.

Amina Baba-Khelil, agr. M.Sc. **Chargée de projet**

- ⇒ Elle gère différents dossiers et projets liés à l'agroéconomie et à d'autres secteurs connexes tels la technologie, la santé et la traçabilité.

Marion Dallaire **Agente de communication**

- ⇒ Elle est responsable des bulletins d'information, du site Internet et des communications externes.

Louis Blouin

Coordonnateur à l'Agence de vente

- ⇒ Il est responsable de la coordination des opérations de mise en marché de l'Agence de vente des agneaux lourds.

Karina Sanschagrin

Commis principale aux opérations de l'Agence de vente

- ⇒ Elle assiste le coordonnateur et effectue diverses tâches administratives de l'Agence de vente des agneaux lourds.

Ghislaine Melançon

Commis aux opérations de l'Agence de vente

- ⇒ Elle effectue diverses tâches administratives de l'Agence de vente des agneaux lourds.



À l'arrière, de gauche à droite :
Amina Baba-Khelil, Marion Dallaire, Marie-Eve Tremblay, Karina Sanschagrín, Johanne Laparé,
À l'avant, de gauche à droite : Ghislaine Melançon et Louis Blouin

Agence de vente des agneaux lourds

Les conditions du marché 2011-2012 auront été favorables à la production d'agneaux lourds grâce, principalement, à l'entente de prix convenu avec les acheteurs à la fin de décembre 2011 mais surtout, grâce à une convention de mise en marché qui a permis de maintenir une stabilité de prix comparativement à ceux constatés sur le marché ontarien.

État du marché

Toutefois dans un objectif d'amélioration continue du fonctionnement de l'Agence de vente des agneaux lourds, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) a convié les acheteurs à plus de 12 rencontres de négociations, visant à parfaire la Convention de mise en marché des agneaux lourds (CMMALO) et à fixer les prix.

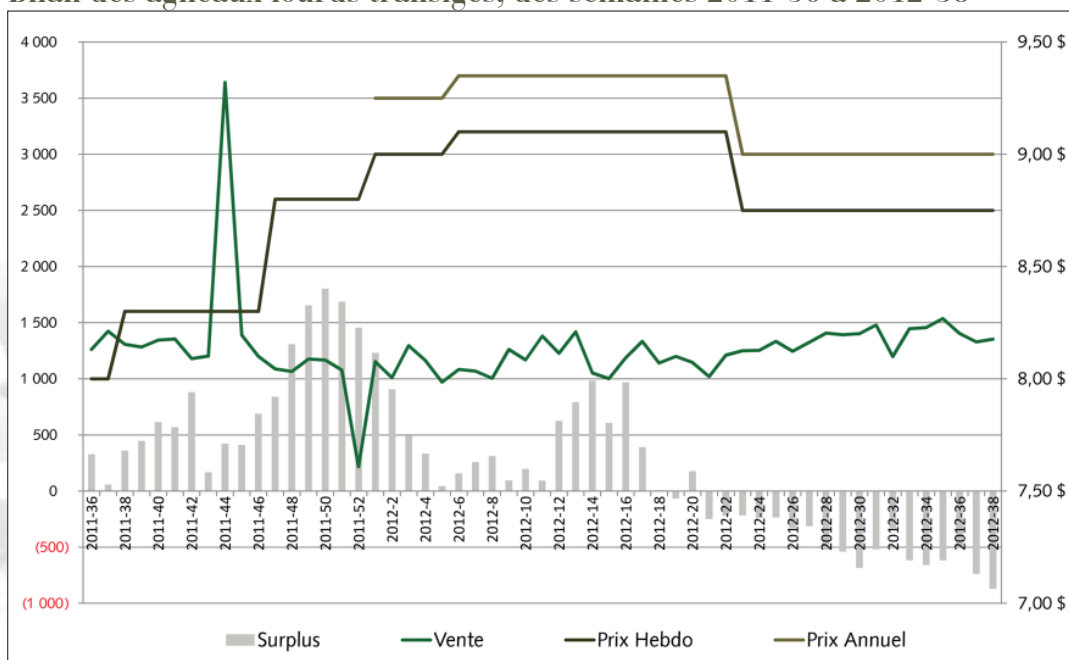
Les volumes transigés en 2011-2012 ont été légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente, fixant à 65 741 le total d'agneaux confirmés pour la période, soit 1 264 agneaux en moyenne par semaine, comparativement à 64 665 agneaux en 2010-2011. La volonté des acheteurs de stabiliser annuellement l'approvisionnement s'est traduite par une demande croissante d'agneaux en contrat annuel. Au réalisé, ce sont 825 agneaux par semaine qui ont été octroyés aux acheteurs en contrat annuel, soit 25 de plus que l'année précédente.

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a tenu un encan spécialisé pour la fête du Bélier en novembre 2011 au cours duquel plus de 2 625 agneaux ont été transigés. Le prix moyen payé était de 11,07 \$/kg carcasse pour les agneaux de moins de 100 lb vivant et de 10,88 \$/kg pour les agneaux pesant entre 100 et 120 lb.



L'offre d'agneaux a été excédentaire à la demande à compter de juin 2012. Ce n'est toutefois qu'à la fin du mois de juillet que le mécanisme de gestion des surplus a été appliqué et a été maintenu jusqu'à la fin de l'exercice financier. Au 31 août 2012, 2 991 agneaux ont été vendus au prix de surplus, tel que défini dans la CMMALO. Afin d'assurer l'équité entre les producteurs qui livrent au cours de semaines concomitantes, les producteurs dont les agneaux sont attribués en surplus à un acheteur, reçoivent un prix de vente calculé en fonction des volumes d'agneaux livrés en vente hebdomadaire et vente de surplus, et en tenant compte d'une période d'amortissement de l'écart du prix de vente des agneaux au prix de surplus.

Bilan des agneaux lourds transigés, des semaines 2011-36 à 2012-38



Modification à la Convention de mise en marché des agneaux lourds

Amorcées en septembre 2011, les négociations visant la modification de la CMMALO ont permis d'obtenir une entente sur plusieurs articles modifiant la convention en vigueur. Cette entente a d'ailleurs été homologuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec le 9 mai 2012. Parmi les principaux éléments modifiés, notons l'introduction d'une pénalité de 5 % du prix de vente lorsque les abattages sont retardés. Les pénalités sont cumulatives pour chaque journée de report d'abattage.



Tel que demandé par les délégués réunis en Assemblée annuelle en 2011, une modification a été apportée à la CMMALO afin de voir appliquer un indice de 105 sur les carcasses non-classées suite à une intervention de l'acheteur.

Des priorités d'approvisionnement ont été instaurées dans la convention afin d'éviter la surenchère annuelle liée au contrat annuel. Les données d'achat de 2011 ont été utilisées pour établir les parts d'approvisionnement de chaque acheteur. De même, un volume d'achat prioritaire maximal de 100 agneaux par semaine, en contrat annuel et vente hebdomadaire confondus, est attribué aux acheteurs qui désirent acheter leurs propres agneaux pour un volume de cinq (5) agneaux et moins par semaine. Il s'agit d'une ouverture pour les producteurs désireux de commercialiser à proximité de leur établissement.

Concernant les agneaux lourds spécifiques, un volume maximal d'agneaux mis en marché sous appellation a été fixé à moins de 5 % du volume total d'agneaux lourds mis en marché. Les parties ont convenu de cette clause afin de concentrer l'offre et d'éviter un dispersement d'appellation qui, à terme, aurait pu causer une concurrence indirecte à l'agneau du Québec.

À la demande de la Fédération, les acheteurs convenaient de renégocier les prix de vente en novembre 2011 afin d'assurer le maintien des livraisons en décembre 2011 et janvier 2012. Conjointement à cet ajustement, ils ont convenu de proposer une bonification du prix de vente pour les agneaux livrés sous engagement annuel. Le montant de 0,25 \$/kg est donc déboursé par les acheteurs et redistribué aux producteurs qui respectent leur contrat depuis le 1^{er} janvier 2012.

Prix de vente des agneaux lourds réguliers transigés, 2011-2012 (indice 100)		
	Vente hebdomadaire	Engagement annuel
1 ^{er} septembre 2011 au 30 novembre 2011	8,30 \$/kg	8,30 \$/kg
1 ^{er} au 31 décembre 2011	8,80 \$/kg	8,80 \$/kg
1 ^{er} au 31 janvier 2012	9,00 \$/kg	9,25 \$/kg
1 ^{er} février au 2 juin 2012	9,10 \$/kg	9,35 \$/kg
3 juin au 30 novembre 2012	8,75 \$/kg	9,00 \$/kg

Parts de production

Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2011, les délégués ont donné un avis favorable à la mise en place de parts de production dans le secteur de l'agneau lourd, par le biais du Règlement de vente en commun des agneaux lourds. Cette modification vise à prioriser l'accès au marché pour des producteurs ayant mis en marché des agneaux lourds régulièrement au cours d'une période donnée advenant que la production excède la demande. Compte tenu de la forte demande, il s'agit d'un moment judicieux pour la mise en place d'un tel système. Les historiques de production seraient réservés aux agneaux nés et élevés au Québec par le même producteur et pour son propre compte. La proposition de modification du Règlement de vente en commun des agneaux a été déposée devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires pour fins d'homologation.

Compte tenu de la bonification du prix de vente des agneaux lourds livrés en engagement annuel, les membres du conseil d'administration ont modifié la mécanique de vérification du respect des engagements annuels afin de maintenir le niveau des approvisionnements dans le temps et assurer l'équité entre tous les producteurs. Cette façon de faire, combinée au maintien d'une forte demande, a donné l'opportunité à la Fédération de réouvrir les engagements annuels afin que certains producteurs ayant respecté les conditions de leur engagement puissent accroître leur niveau d'engagement. Un équivalent de 56 agneaux par semaine a été engagé suite à cette offre.

Qualité du produit

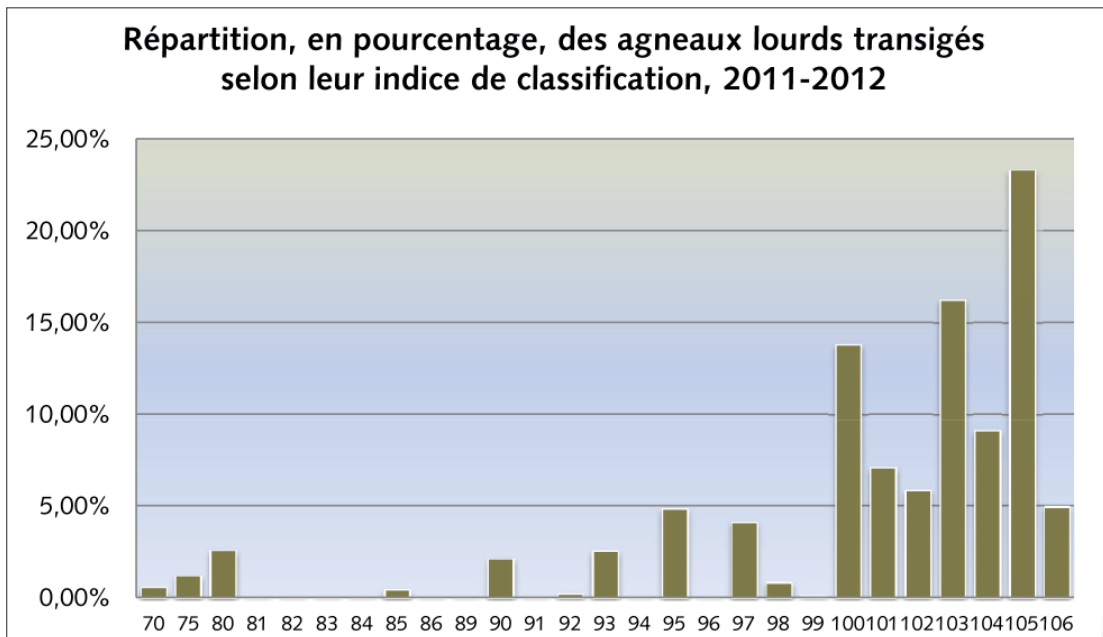
Les résultats de classification

L'analyse des résultats de classification 2011-2012 permet de souligner que

57 % des agneaux lourds transigés par l'Agence ont un poids situé entre 20 et 24 kg, soit la catégorie de poids primée par les acheteurs. De même, plus de 8 % des agneaux ont un indice égal ou supérieur à 100, soit 3 % de plus qu'en 2010-2011. L'indice moyen des agneaux livrés est de 100,65 alors que le poids moyen des carcasses est de 22,58 kg, soit 0,2 % de moins que l'année précédente. On remarque d'ailleurs que la proportion d'indice supérieur à 100 tend à décroître avec l'augmentation du poids des carcasses.

Répartition des indices de classification en fonction du poids des carcasses d'agneaux lourds.

Poids carc. Kg)	Indice de classification	
	<100	100-109
<20	14,0 %	86,0 %
20-22	14,9 %	85,1 %
22-24	20,1 %	79,9 %
24-26	23,5 %	76,5 %
26-28	29,7 %	70,3 %
28-30	40,7 %	59,3 %
>30	59,2 %	40,8 %
Total	19,7 %	80,3 %



Audit classification

Afin d'assurer l'uniformité du service de classification dans l'ensemble des abattoirs du Québec, un auditeur visite chacun des classificateurs d'agneaux lourds employés par la Fédération afin de procéder à une formation et une évaluation de leurs pratiques. Le nombre de visites annuelles tient compte entre autres, du nombre de classifications annuelles à réaliser.

Audit abattoir

Tel que réalisé au cours de l'année 2010-2011, un consultant est employé par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec afin de faire un suivi des pratiques d'abattage des agneaux. Plus qu'une simple inspection, cette visite se veut être le moment privilégié pour les propriétaires d'abattoirs d'améliorer leur pratique d'abattage.

Inspecteur terrain

Dans l'objectif d'améliorer l'application du règlement et la compréhension sur le fonctionnement de l'Agence de vente des agneaux lourds, un inspecteur a été employé afin de réaliser des visites sur les lieux de production et d'abattage. Près d'une vingtaine de visites ont été réalisées au cours de l'année 2011-2012.



Prime à la régularité d'approvisionnement (hivernale)

Tel que le prévoyait le mandat dévolu lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010, les membres du conseil d'administration ont convenu d'établir une prime visant la régularité de l'approvisionnement en agneaux lourds. Le mécanisme adopté fut un prélevé d'un montant de 0,25 \$/kg appliqué sur tous les agneaux transigés entre le 1^{er} juin et le 30 novembre de chaque année. Le fonds ainsi créé est redistribué sur tous les agneaux vendus entre le 1^{er} décembre et le 31 mai de chaque année, sur le même principe, soit 0,25 \$/kg vendu. Pour la période se terminant le 31 mai 2012, le solde du fonds a permis de redistribuer 0,029 \$/kg d'agneaux transigés durant la période hivernale.

Prime en contrat annuel

Au cours du deuxième semestre de 2011, un montant de 0,07 \$/kg a été prélevé sur 25 527 agneaux mis en marché par la voie de l'Agence de vente des agneaux lourds. Les producteurs qui ont respecté leur engagement annuel se sont répartis le fonds ainsi créé. 81 producteurs étaient éligibles à la prime pour 15 131 agneaux livrés en engagement annuel, soit 348 223 kg. Le montant de la prime versée fut donc de 0,15 \$/kg carcasse.

Par ailleurs, pour le premier semestre de 2012, un montant de 0,07 \$/kg a été prélevé sur 27 955 agneaux. Les producteurs qui ont respecté le volume d'agneaux pris en engagement annuel par période de livraison de même que le nombre minimal de période avec manquement se répartissent le fonds ainsi créé. 100 producteurs étaient éligibles à la prime sur 13 898 agneaux livrés en engagement annuel, soit 322 939 kg. Le montant de la prime versée était donc de 0,1316 \$/kg.

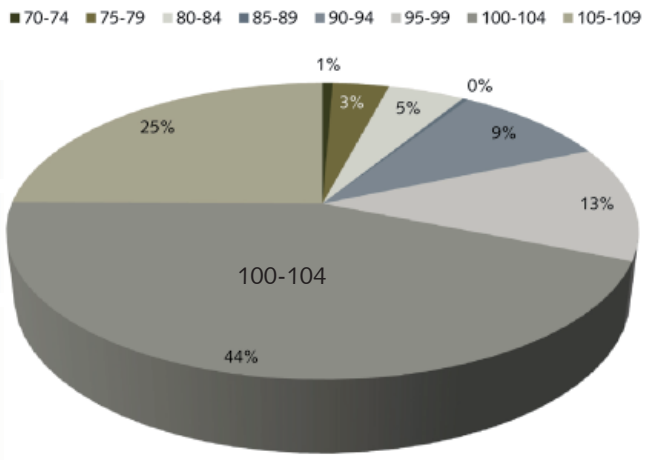
Vente directe au consommateur

Pour l'année financière 2011-2012, l'Agence de vente a compilé 5 356 données de vente directe à un consommateur. C'est une diminution importante comparativement aux 6 914 captées en 2010-2011. Il faut souligner que seules les ventes pour fins de consommation personnelle sont considérées comme des ventes à un consommateur. Toute vente pour un restaurant, une boucherie ou tout autre commerce doit être faite par le biais du système de mise en marché de l'Agence de vente. ■

Portrait régional du nombre d'agneaux lourds transigés, leur poids et indice moyen de classification de même que leur répartition en fonction de leur indice de classification.

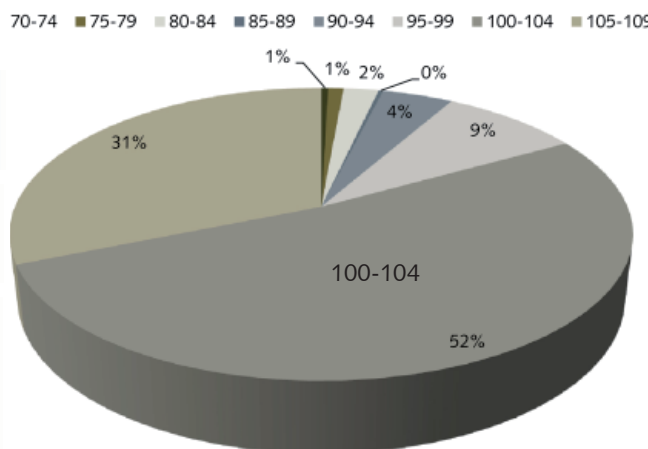
Abitibi-Témiscamingue

agneaux transigés	318
Poids moyen	22,04 kg
Indice moyen de classification	98,75



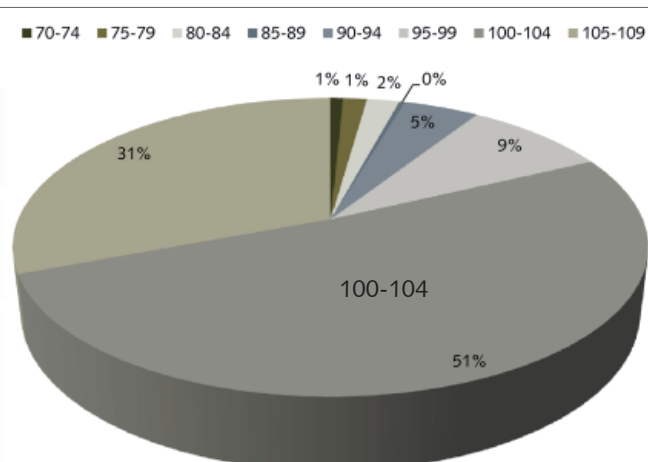
Bas-Saint-Laurent

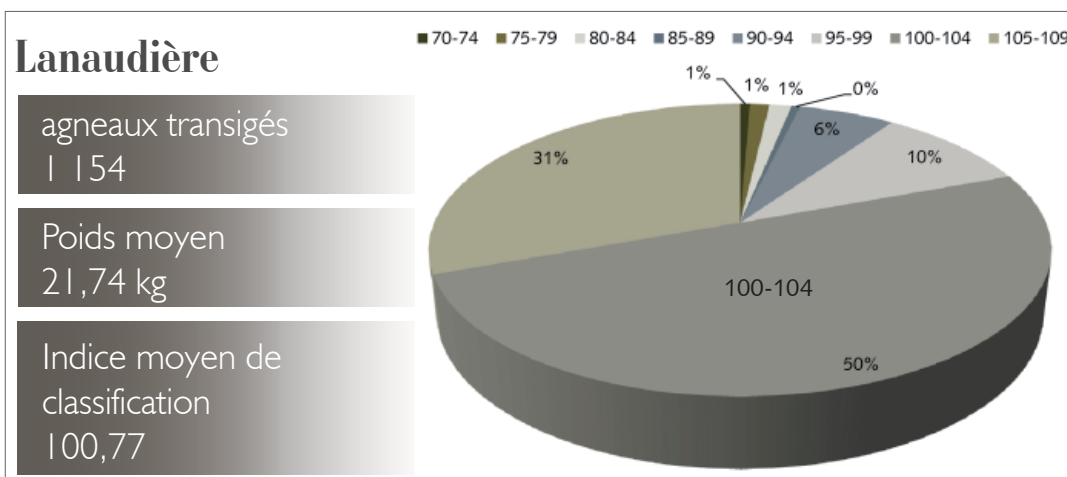
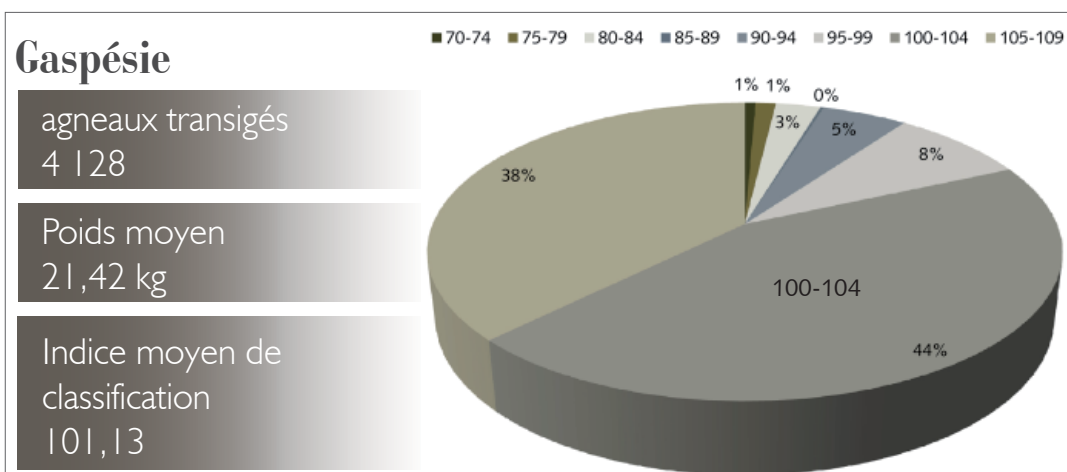
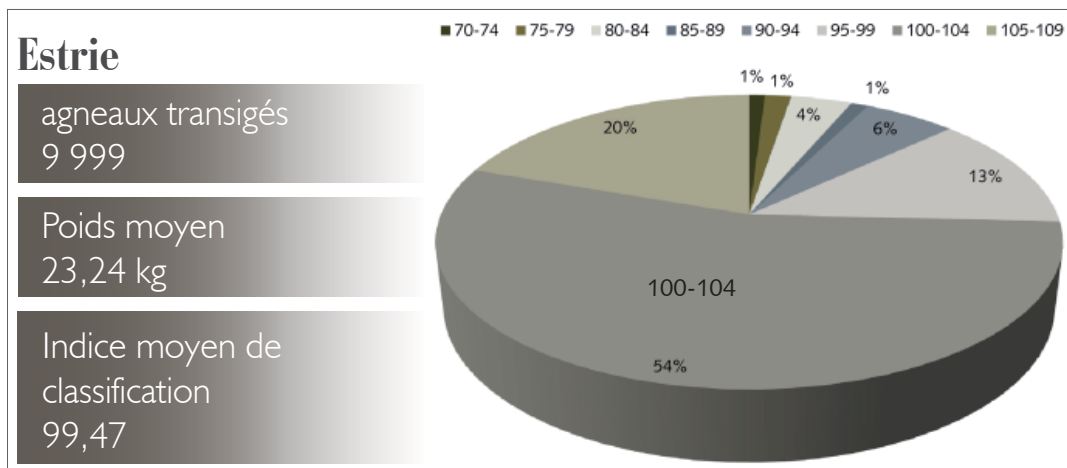
agneaux transigés	25 036
Poids moyen	22,35 kg
Indice moyen de classification	101,17



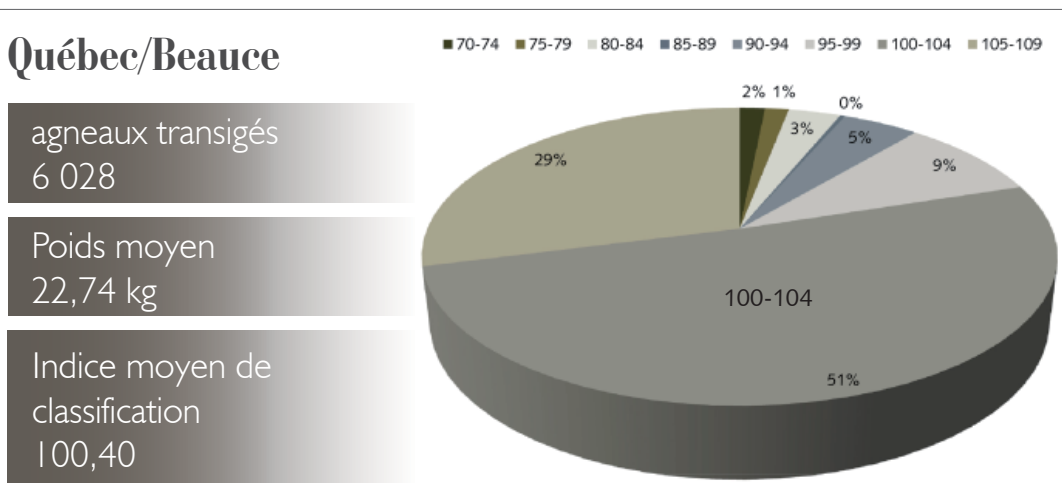
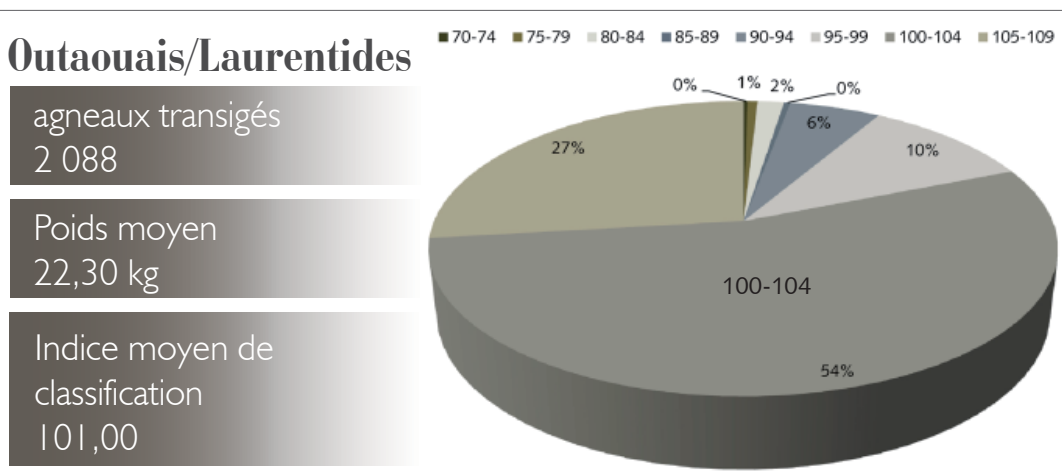
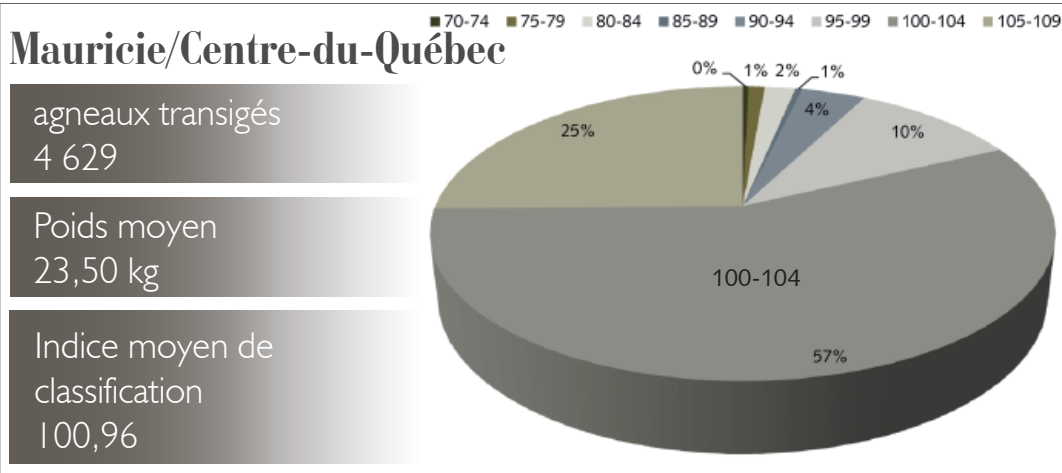
Côte-du-Sud

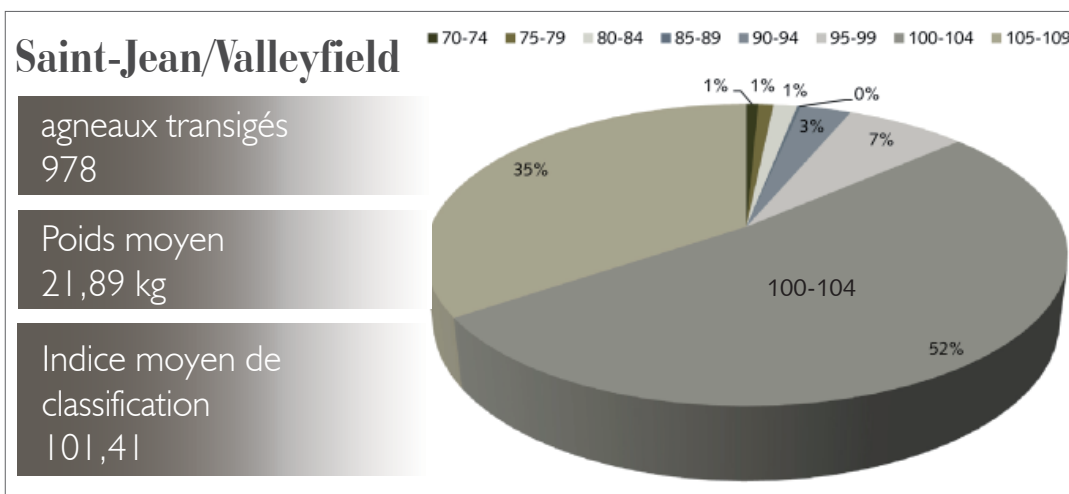
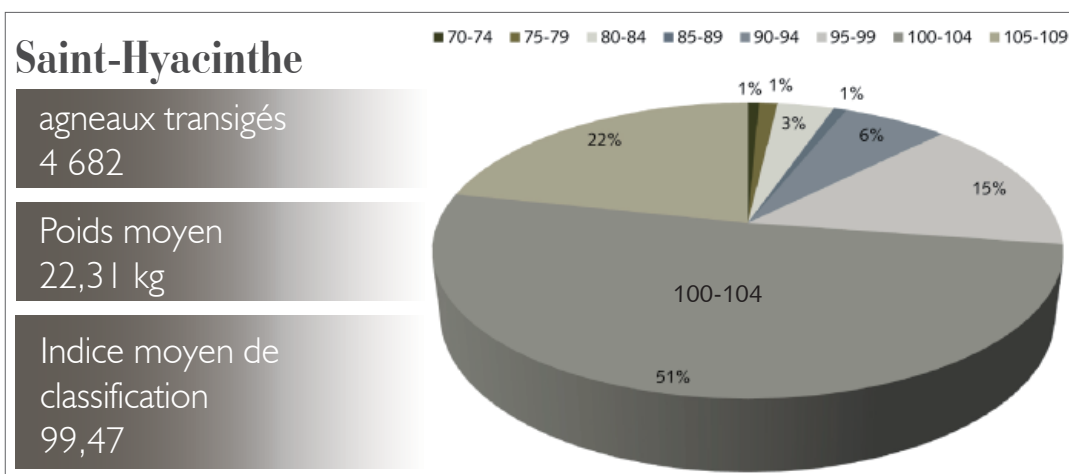
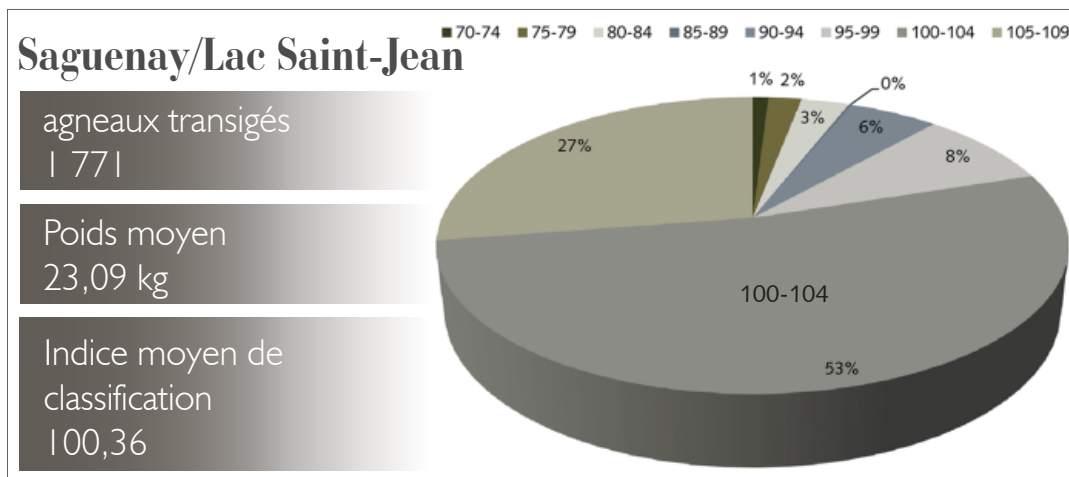
agneaux transigés	3 979
Poids moyen	22,90 kg
Indice moyen de classification	100,96





Portrait régional du nombre d'agneaux lourds transigés, leur poids et indice moyen de classification en fonction de leur répartition en fonction de leur indice de classification.







Les dossiers 2011/2012

La Fédération s'occupe de plusieurs sujets d'intérêt pour ses membres et cela, année après année. Consciente de l'importance de traiter avec diligence et efficacité les différents dossiers, elle les répartit entre plusieurs comités de travail.

Les comités permettent de développer les arguments afin d'arriver à une solution pour faire avancer le secteur ovin. Les membres des comités présentent leurs recommandations au conseil d'administration. Les comités sont composés d'administrateurs, de professionnels et, selon les dossiers, de producteurs.

Les dossiers gérés par comités :

- ⇄ Agence de vente
- ⇄ Brebis laitières - NOUVEAU
- ⇄ Identification et traçabilité des ovins
- ⇄ Intégration et développement vertical de la production - NOUVEAU
- ⇄ Promotion
- ⇄ Relève ovine - NOUVEAU
- ⇄ Santé animale et biosécurité
- ⇄ Sécurité du revenu



Brebis laitières

Suite à une résolution adoptée lors de l'Assemblée générale de la FPAMQ en novembre 2011, un comité permanent de *brebis laitières* a vu le jour en janvier 2012. Les objectifs visés sont de faire valoir les préoccupations des producteurs de brebis laitières, réfléchir sur les enjeux du secteur et trouver les pistes d'amélioration.

Ce comité est composé des membres suivants :

- ⇒ M. Maurice Dufour, La Maison d'affinage Maurice Dufour inc.
- ⇒ M. Tommy Lavoie, Lait brebis du Nord
- ⇒ Mme Sabrina Maltais, Les fermes Solidar
- ⇒ M. Hugh Sutherland, Bergerie Black Rose
- ⇒ M. Langis Croft, président FPAMQ
- ⇒ Mme Amina Baba-Khelil, chargée de projet FPAMQ, secrétaire du comité.

Les principaux axes de travail sur lesquels ce comité s'est penché sont assez variés, il s'agit de :

- ⇒ **Diversité génétique** : importations de semences et d'embryons;
- ⇒ **Évaluation génétique** par le programme GenOvis pour la brebis laitière;
- ⇒ **Définition de la qualité du lait** et test de validation des prises de mesures.

Par ailleurs, dans le but de mieux connaître la production de brebis laitières, la FPAMQ a effectué un sondage auprès des producteurs de ce secteur. Ce sondage, complété par une recherche bibliographique, a permis de publier un bref portrait de cette production dans la revue *Ovin Québec* (été 2012). Enfin, un reportage ayant trait à l'importation des semences de brebis laitières a été réalisé au cours de l'été 2012 et est publié dans la revue *Ovin Québec* (automne 2012).

Nombre de rencontres : 4

Identification et traçabilité

Le comité *Identification et traçabilité* a mandaté la Fédération canadienne du mouton (FCM) pour faire les représentations auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de permettre l'homologation de nouveaux identifiants dans le cadre de la traçabilité. Un comité de travail auquel la FPAMQ fait partie s'est réuni à plusieurs reprises tout au long de l'année afin d'élaborer un protocole d'essais permettant l'évaluation des identifiants en fonction des exigences de l'ACIA.

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✦ M. Louis Desrosiers, administrateur FPAMQ
- ✦ Mme Lucy Mayrand, administratrice FPAMQ
- ✦ M. Langis Croft, président FPAMQ
- ✦ Mme Marie-Eve Tremblay, directrice FPAMQ
- ✦ Mme Amina Baba-Khelil, chargée de projet FPAMQ



Nombre de rencontres : 2

Développement vertical de la production ovine

Suite à un mandat des délégués réunis en assemblée générale annuelle en 2011, les membres du conseil d'administration ont convenu de mettre en place un comité de travail visant à définir le phénomène d'intégration verticale en production ovine et d'étudier les mécanismes visant à favoriser les producteurs qui voient naître et élèvent les agneaux sur la même entreprise et par le même producteur.

Les réunions du comité ont permis de faire le portrait de l'intégration dans le secteur. Devant l'émergence de ce phénomène dans le secteur, les membres ont convenu d'informer les producteurs sur les impacts que peut avoir l'intégration pour une entreprise indépendante afin que les propriétaires soient en mesure de faire un choix éclairé dans l'éventualité où des propositions d'intégration leur sont faites.

De même, la mise en place des parts de production à l'intérieur du Règlement de vente en commun des agneaux lourds demeure pour l'instant, selon les membres du comité, un outil à privilégier afin de favoriser la production des agneaux élevés par le même producteur et sur des entreprises indépendantes.

Ce comité est composé des membres suivants :

- ⇒ M. Philippe Lapointe, administrateur FPAMQ
- ⇒ M. Guy Larochelle, administrateur FPAMQ
- ⇒ M. Dany Morneau, administrateur FPAMQ
- ⇒ Mme Lucy Mayrand, administratrice FPAMQ
- ⇒ M. Langis Croft, président FPAMQ
- ⇒ Mme Marie-Eve Tremblay, directrice FPAMQ

Nombre de rencontres : 3

Promotion 2011-2012

Les activités traitées par le comité promotion varient d'une année à l'autre. En 2011-2012, les principaux sujets traités concernaient le projet *Reconnaissance de l'agneau du Québec* (voir dans la section *Projet*) ainsi que les *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*. Certain véhicules de promotion sont présents à chaque année, par exemple, la promotion avec les nouveaux médias.

Ce comité est composé des membres suivants :

- ⇒ M. Michel Genest, administrateur FPAMQ
- ⇒ Mme Lucy Mayrand, administratrice FPAMQ
- ⇒ M. Langis Croft, président FPAMQ
- ⇒ Mme Marion Dallaire, chargée de communication FPAMQ

Commandite FGCAQ

La Fédération a soutenu la Fédération des groupes conseils agricoles du Québec (FGCAQ) lors de leur congrès annuel 2012. ➔

Vente aux consommateurs

Au cours de l'année, divers objets promotionnels tels des étiquettes pour les paquets de viande ou des affiches pour les kiosques de vente ont été imprimés et offerts gratuitement aux entreprises ovines et aux boucheries qui vendent l'agneau du Québec. ➔



Nouveaux médias

Site Internet *l'Agneau du Québec*

Le site Internet agneau.du.quebec.com est mis à jour tout au long de l'année. Sur le site Internet destinée aux consommateurs, plusieurs entreprises ont été ajoutées à la liste des fermes qui vendent directement aux consommateurs. La Fédération se fait un devoir de répondre aux nombreuses questions posées par le public par le biais du site Internet.



Web 2.0

Wikibouffe

En mars 2012, IGA a lancé la première encyclopédie collaborative sur l'alimentation basée sur le principe de Wikipédia. Wikibouffe est un guide culinaire englobant autant des recettes que des renseignements sur l'alimentation et sur les aliments. La fiche de l'agneau renseigne les consommateurs sur l'élevage au Québec, les catégories d'agneau, la traçabilité, les informations nutritionnelles ainsi que la cuisson.

<http://wikibouffe.iga.net/wiki/agneau>

Facebook



La page Facebook de l'agneau du Québec a maintenant plus de 208 admirateurs. Faites comme eux et démontrez votre intérêt pour ce délicieux produit !



Portes ouvertes sur les fermes du Québec

Le 9 septembre dernier se tenait la 10^e édition des Portes ouvertes sur les fermes du Québec. Pour souligner cet anniversaire, l'UPA a invité toutes les fédérations spécialisées à participer à un événement d'envergure au parc Jean-Drapeau sur l'Île Ste-Hélène. Au total, plus de 167 000 visiteurs ont visité l'ensemble des fermes ouvertes dont 34 000 au parc Jean-Drapeau. La FPAMQ y avait un kiosque où le public a échangé avec des producteurs ovins. Le kiosque a connu un vif succès autant avec les moutons que les visiteurs se hâtaient de voir que pour l'intérêt démontré pour les produits ovins. En effet, les démonstrations de tonte ont été très populaires. Des livrets-recettes ainsi que des sacs d'épicerie ont été remis aux visiteurs. La FPAMQ a fait parvenir des affiches, les nouveaux livrets-recettes et du matériel de promotion pour les comptoirs de boucherie aux huit fermes ovines qui ont accueilli les visiteurs.



Sac réutilisable et livret-recettes



Les portes ouvertes au parc Jean-Drapeau en images.



Nombre de rencontres : 4

Relève agricole

Afin de promouvoir la production ovine auprès de la relève et aider le démarrage d'entreprise, un comité *relève agricole* a été formé. Le mandat de ce comité est de réaliser une réflexion sur les moyens permettant de cibler cette tranche de la population.

Ce comité est formé des membres suivants :

- ⇨ M. Martin Brodeur-Choquette, administrateur FPAMQ
- ⇨ M. Louis Desrosiers, administrateurs FPAMQ
- ⇨ M. Langis Croft, président FPAMQ
- ⇨ Mme Amina Baba-Khelil, chargée de projet FPAMQ
- ⇨ Mme Marie-Eve Tremblay, directrice FPAMQ



Santé animale et biosécurité

À la suite de la déclaration de trois (3) cas de tremblante au Québec en 2011, la Fédération a été interpellée par les producteurs afin de travailler à la révision des montants prévus au règlement sur les indemnités des animaux en cas de maladie à déclaration obligatoire, afin que ce montant représente davantage la réalité des entreprises actuelles pour ce qui est des sujets croisés.

La Fédération a mis en place un comité de travail auquel ont participé des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), de même que de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) afin de définir les critères d'évaluation de la valeur des sujets croisés, de même qu'établir une grille permettant d'encadrer le travail des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) lors de l'évaluation de la valeur des sujets à abattre.

Parallèlement, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a mis en place un comité interne afin de faire un suivi de l'avancement de la demande et faire les représentations nécessaires auprès de la Fédération canadienne du mouton (FCM) et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

C'est finalement en février 2012 que la modification réglementaire visant l'ajustement du montant d'indemnisation pour la maladie à déclaration obligatoire dans le cas des ovins de race croisée est entrée en vigueur, et fixant ainsi le montant maximal d'indemnisation à 825 \$ par sujet.

Dans le cadre du programme d'éradication de la tremblante mené par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, un projet pilote a été initié afin de permettre la reconstruction à l'intérieur du troupeau de base, des troupeaux ovins victimes d'un cas de maladie à déclaration obligatoire. Les membres du comité *santé animale et biosécurité* ont contribué de près avec l'ACIA à la mise en place de ce programme qui se veut beaucoup moins dommageable pour les producteurs atteints de tremblante du mouton ou d'autres maladies à déclaration obligatoire, puisque le producteur peut garder une certaine quantité de sa génétique et des sujets en place. Le programme de reconstruction a été approuvé par l'ACIA à l'automne 2012.

Sur le plan de la biosécurité des animaux, l'ACIA a mis en place, au cours de l'année 2012, un comité de travail visant à redéfinir la norme de biosécurité en production ovine. La Fédération, en collaboration avec le Centre d'expertise en production ovine, ont mandaté une ressource afin de collaborer à l'élaboration de cette norme nationale afin qu'elle corresponde à la nature des élevages ovins québécois.

Ce comité est composé des membres suivants :

- ⇒ M. Yves Langlois, administrateur FPAMQ
- ⇒ M. Langis Croft, président FPAMQ
- ⇒ Mme Marie-Eve Tremblay, directrice FPAMQ

Nombre de rencontres : 7

Sécurité du revenu

ASRA

Dès l'automne 2011, la Fédération a été interpellée dans le dossier de la sécurité du revenu au niveau des modifications apportées au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) par la Financière agricole du Québec (FADQ) concernant l'unité assurable. Suivant le processus de transition graduelle de la brebis vers les kilos vendus, l'année 2012 devait être celle où le programme ASRA serait intervenu à 100 % sur les kilos produits. À la suite d'analyse réalisée par la Fédération, une demande a été faite auprès de la Financière afin de maintenir le 1/3 de l'intervention sur la brebis et les 2/3 sur les kilos d'agneaux vendus.

C'est à la suite de plusieurs représentations faites auprès de la FADQ, conjointement avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec, que cette dernière acceptait en décembre 2011 de modifier le programme de stabilisation des revenus agricoles, afin qu'il intervienne à 25 % sur les agneaux vendus et à 75 % sur les kilos d'agneaux vendus. Cette option allait dans le sens d'une des propositions mises de l'avant par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec dans le cadre de la transition du programme ASRA. Elle fut donc acceptée et appliquée à compter de 2012 et pour les années suivantes.





Étude du coût de production

Tel que prévu dans le calendrier de réalisation des études du coût de production du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), l'année 2011 était l'année d'enquête pour le produit *agneau*. La dernière enquête a été réalisée sur les données de 2006. Ainsi, la Fédération a été invitée à participer au comité sectoriel *agneau* mené par le CECPA, en collaboration avec la Financière agricole du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le comité s'est réuni à sept reprises durant l'année, afin de convenir du guide méthodologique d'enquête sur les coûts de production dont les paramètres d'échantillonnage des entreprises. C'est d'ailleurs 44 entreprises ovines qui ont été enquêtées lors de l'étude. Il faut spécifier qu'il s'agissait de la première année où la participation était obligatoire.

Les membres du comité sectoriel ont été interpellés en cours d'étude, afin de prendre connaissance des résultats globaux des entreprises individuelles et se positionner sur différentes questions relativement à la productivité des entreprises, des heures ouvrables et la mortalité observée sur certaines entreprises. L'étude se terminera à l'automne 2012. Elle devrait être appliquée dans le cadre du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles dès janvier 2013.

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✦ M. Louis Desrosiers, administrateur FPAMQ
- ✦ M. Philippe Lapointe, administrateur FPAMQ
- ✦ M. Éric Jobin, administrateur FPAMQ
- ✦ M. Guy Larochelle, administrateur FPAMQ
- ✦ M. Marc Mimeault, administrateur FPAMQ
- ✦ M. Langis Croft, président FPAMQ
- ✦ Mme Marie-Eve Tremblay, directrice FPAMQ

Nombre de rencontres : 7



Rayonnement

La FPAMQ siège sur plusieurs comités externes :

- **Recherche et santé du CEPOQ** | Ce comité a axé sa réflexion sur l'implantation d'un comité de protection animale (CPA) pour la ferme de recherche en vue de l'obtention d'une certification officielle de « *Bonnes Pratiques Animales* » décerné par le Conseil canadien de protection des animaux.
- **Comité production ovine, Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)** | Au cours de l'année, ce comité a travaillé essentiellement sur l'organisation du Symposium ovin 2012 tel le lieu, le thème de la journée, les conférences, etc.).
- **Le comité vulgarisation et transfert technologique du CEPOQ** | Le comité a pour objectif de réaliser la vulgarisation complémentaire pour les axes génétiques, de santé et de recherche du CEPOQ. Les principaux mandats sont de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et technologiques auprès des acteurs de l'industrie, de coordonner les activités de formation offertes en production ovine et d'harmoniser les informations présentes. Au cours de l'année, le comité a travaillé à la bonification de l'analyse de groupes de performance (ASE) afin de mettre sur pied le projet de gestion technico-économique des entreprises. Le comité voit également à assurer une veille technologique de qualité et fournir aux producteurs et intervenants du secteur des conférences de haut niveau. Ceci se fait notamment par une participation accrue au bulletin d'information *Ovin Québec*.
- **Tournée 2012 d'information sur la gestion et le changement organisé par le CEPOQ** | Au cours de l'année 2012, le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), en collaboration avec la Fédération, a organisé une journée d'information sur le changement. La Fédération a présenté une conférence sur le choix de production et les orientations du secteur afin de réaliser un plan équilibré dans la majorité des régions du Québec. L'objectif de la conférence était de faire mieux comprendre les changements actuels du secteur et les utiliser en tant que levier. Il s'agissait également d'une période de réflexion sur l'avantage concurrentiel du secteur et des entreprises ovines québécoises par le biais d'une analyse sommaire du contexte du marché.



Projets 2011/2012

Durant l'année, différents projets ont été amorcés ou sont arrivés à terme. Concernant les projets terminés, les résultats sont publiés dans *Ovin Québec*.

Les projets en cours et réalisés sont :

- ⇒ Analyse technico-économique des exploitations ovines au Québec
- ⇒ Étude de pesée des produits tripiers chez l'agneau
- ⇒ Étude sur le profil des consommateurs d'agneaux au Québec
- ⇒ Reconnaissance agneau du Québec



Analyse technico-économique des exploitations ovines au Québec

En collaboration avec le Centre d'expertise en production ovine (CEPOQ), la FPAMQ a initié ce projet qui a reçu l'appui financier du MAPAQ par le biais du *Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés* et du *Programme d'aide au développement des entreprises agricoles, axe 4* géré par le Centre d'expertise en gestion agricole dans le cadre *Cultivons l'avenir*.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de changements dans les structures d'aide gouvernementale et vise, par le biais de l'analyse technico-économique, d'offrir au producteur, un outil lui permettant d'améliorer son efficacité et mieux connaître son entreprise. L'analyse permet de réaliser d'une part, un diagnostic global de l'entreprise et d'autre part, un comparatif de groupes de performance à travers duquel l'entreprise peut se situer par rapport à l'ensemble.

L'analyse de groupes de performance ciblera les données issues de l'année financière 2011. Les résultats seront diffusés au cours de l'hiver-printemps 2013. ■



Étude de pesée des produits tripiers chez l'agneau

Au cours de l'hiver 2012, les résultats de l'étude sur la pesée des produits tripiers chez l'agneau ont été diffusés à l'ensemble des membres par le biais de la revue *Ovin Québec*. Réalisée grâce à l'appui du MAPAQ, cette étude a permis de définir le poids des organes d'un agneau lourd et d'établir une relation entre le poids des organes et de la carcasse. Les résultats obtenus seront intégrés à la convention sur la mise en marché des agneaux lourds. ■



Étude sur le profil des consommateurs d'agneaux au Québec

La Table filière du secteur ovin a désigné la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) à titre de gestionnaire de ce projet. Financé par le Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises, programme initié dans le cadre Cultivons l'avenir, la FPAMQ a mandaté la firme *Saine Marketing* pour la réalisation de ce projet. Un comité de travail au sein de la Table a été formé afin d'assurer le suivi des différentes étapes de l'étude.

La dernière étude sur les consommateurs d'agneau du Québec et leurs habitudes date de 2001. En plus de 10 ans, plusieurs éléments concernant les résultats de cette étude ont changé comme la disponibilité de l'agneau dans les épiceries, les habitudes de consommation des Québécois, la population immigrante de plus en plus importante, une plus grande consolidation de la production ovine québécoise, etc.

La présente étude a pour principaux objectifs de :

- ⇒ Identifier les divers types de consommateurs (selon leur revenu, leur origine, les régions qu'ils habitent, etc.);
- ⇒ Connaître l'attitude et les critères de choix des consommateurs (prix, origine du produit, types de produits, lieu d'achat, etc.);
- ⇒ Décrire le comportement de consommation et faire ressortir les motivations d'achat des consommateurs (lieu et fréquence de consommation, perception par rapport au produit, occasions de consommation, etc.).

Les travaux ont été amorcés au cours du printemps 2012. L'étude a été réalisée en deux phases. La première a concerné les membres des réseaux de distribution et restaurateurs qui ont été interrogés directement. La seconde s'est spécifiquement intéressée aux consommateurs d'agneaux grâce à la méthode de sondage web. Les résultats de l'étude seront diffusés au cours de l'hiver 2013. ■

Reconnaissance de l'agneau du Québec

Dans le but de mettre en valeur la production ovine et d'améliorer le positionnement de l'agneau du Québec sur les divers marchés, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) a initié un projet visant à développer une stratégie de reconnaissance de l'agneau du Québec auprès des boucheries et des détaillants. Ce projet a été possible grâce à l'appui du MAPAQ par le biais du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés. Ce projet fait suite aux travaux du comité de reconnaissance de l'agneau du Québec de l'année 2011/2012 concernant la définition de l'agneau du Québec.

Le principal but de ce projet consiste à fournir de l'information sur l'agneau du Québec aux bouchers et détaillants, afin qu'ils en fassent la promotion auprès des consommateurs. En effet, les producteurs d'agneaux du Québec produisent une viande de qualité provenant d'un animal jeune tout en respectant des contraintes liées à l'environnement et à la traçabilité en plus des aléas liés aux exigences climatiques.

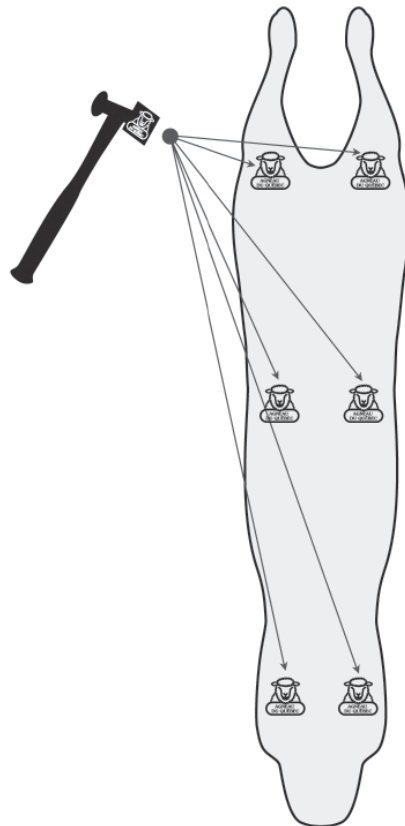
La première étape d'une campagne promotionnelle intitulée « *Reconnaissance de l'agneau du Québec* » a débuté à l'été 2012 afin de mieux faire connaître cette viande aux détaillants et aux bouchers. Un dépliant a été envoyé à près de 1 000 boucheries et détaillants à travers la province.



Reconnaissance de l'agneau du Québec



De plus, les bouchers et détaillants sont en mesure de reconnaître les carcasses d'agneau du Québec grâce au marteau-étampe à l'effigie de l'agneau du Québec. Une liste d'acheteurs d'agneau du Québec est à la disposition des détaillants et bouchers pour leur approvisionnement. Du matériel promotionnel pour leurs comptoirs de boucherie a également été offert. À la fin de l'été, plus de la moitié du matériel était déjà distribué. La campagne de promotion se poursuivra au cours de l'année 2012-2013. ■



Programme de paiement anticipé

Le Programme de paiement anticipé est un programme d'aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada administré par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec. Ce programme permet aux producteurs ovins d'avoir accès plus facilement au crédit au moyen d'avances de fonds. Le PPA a pour objectif de « *favoriser la commercialisation des produits agricoles des producteurs admissibles, en garantissant le remboursement des avances qui leur sont octroyées afin d'augmenter leurs liquidités* ».

C'est une solution simple, pratique et rentable pour le financement de votre entreprise :

- ⇒ Un prêt d'un montant maximal de 400 000 \$
- ⇒ Les premiers 100 000 \$ sans intérêt
- ⇒ Jusqu'à 300 000 \$ à un taux avantageux (taux de base moins 0,25 %)

Le montant maximal prêté est calculé en fonction du nombre d'agneaux en inventaire à environ 50 % de la valeur de marché du produit fini.

Somme toute, le PPA procure aux entreprises ovines plus de souplesse pour commercialiser leurs produits agricoles au moment où les conditions sont favorables. Cela signifie une meilleure liquidité de fonds tout au long de l'année et de meilleurs débouchés commerciaux pour leurs produits agricoles.

La FPAMQ est heureuse d'avoir porté mains fortes à 38 producteurs en leur permettant de bénéficier d'un montant global de plus de 1 110 000 \$ d'avance de fonds pendant la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012. La totalité du montant était sans intérêt. ■



Fédération canadienne du mouton

La Fédération canadienne du mouton (FCM) est un organisme à but non lucratif dont la principale responsabilité de cet organisme fondé en 1990 est d'établir les orientations de l'industrie canadienne et de collaborer à la mise en place des politiques nationales de l'industrie ovine. La mission de la Fédération canadienne du mouton est de représenter les intérêts des éleveurs de moutons canadiens, par l'entremise des organisations membres, et d'assurer le leadership du secteur en vue de favoriser la viabilité, la croissance et la prospérité de l'industrie canadienne du mouton et de la laine.

Restructuration

La Fédération canadienne du mouton a travaillé, tout au long de l'année 2011-2012, à l'élaboration de son nouveau plan stratégique permettant de camper la mission stratégique de l'organisation, les compétences de bas des domaines-clés, de même que les valeurs afin d'assurer l'avenir et d'atteindre la vision à long terme de l'industrie canadienne du mouton.

www.cansheep.ca

Communication 2011/2012

Publication Ovin Québec

La publication officielle de la FPAMQ, faite en collaboration avec le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) est toujours riche en contenu et informations. En effet, diverses chroniques portant, entres autres, sur la mise en marché, les marchés internationaux, la production ovine laitière, la technologie, la santé, la recherche et les moutons de race pure ont été publiées. Les actualités du secteur de même que différents articles réalisés en partenariat avec différents intervenants de l'industrie et chercheurs associés sont également publiés. Dans la dernière parution, le 5^e anniversaire de l'Agence de vente des agneaux lourds a été souligné. ■



Les 12 syndicats ovins régionaux

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons d'Abitibi-Témiscamingue

970, ave. Larivière, C.P. 610
Rouyn-Noranda QC J9X 4K5
Téléphone : 819 762-0833
Télécopieur : 819 762-0575

Syndicat des producteurs d'ovins du Bas-St-Laurent

284, rue Potvin
Rimouski QC G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 723-6045

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de la Côte-du-Sud

1120, 6^e avenue, bureau 100
La Pocatière QC G0R 1Z0
Téléphone : 418 856-3044
Télécopieur : 418 856-5199

Syndicat des producteurs de moutons de l'Estrie

4300, boul. Bourque
Sherbrooke QC J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Télécopieur : 819 346-2533

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de la région de Québec

5185, rue Rideau,
Québec QC G2E 5S2
Téléphone : 418 872-0770
Télécopieur : 418 872-3386

Syndicat des producteurs de moutons du Saguenay / Lac-St-Jean

3635, rue Panet
Jonquières QC G7X 8T7
Téléphone : 418 542-5666
Télécopieur : 418 542-3011

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de la Gaspésie

172, boul. Perron Est
New-Richmond QC G0C 2B0
Téléphone : 418 392-4466
Télécopieur : 418 392-4862

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de Lanaudière

110, rue Beaudry Nord
Joliette QC J6E 6A5
Téléphone : 450 753-7486
Télécopieur : 450-759 7610

Syndicat des producteurs d'ovins de la Mauricie et du Centre-du-Québec

1940, rue des Pins
Nicolet QC J3T 1Z9
Téléphone : 819 293-5838
Télécopieur : 819 293-6698

Syndicat des producteurs d'ovins de l'Outaouais et des Laurentides

55, rue Grignon
St-Eustache QC J7P 4X1
Téléphone : 450 472-0440
Télécopieur : 450 472-8386

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de Saint-Jean - Valleyfield

6, rue du Moulin
Saint-Rémi, QC J0L 2L0
Téléphone : 450 454-5115
Télécopieur : 450 454-6918

Syndicat des producteurs d'ovins de la région de Saint-Hyacinthe

3800, boul. Casavant Ouest
St-Hyacinthe QC J2S 8E3
Téléphone : 450 774-9154
Télécopieur : 450 778-3797



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC



Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530 | Télécopieur : 450 674-4415
www.agneauduquebec.com

